



Direction
Administrative et
Juridique

8

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céliane ROISELEE, Mohamed BINRHOAN, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAFF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature d'une convention relative au versement d'une subvention d'équipement attribuée par la ville à Gennevilliers Habitat, pour la rénovation d'un local destiné à des activités médicales et paramédicales.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exercice professionnel actuel de quatre orthophonistes, de deux psychomotriciennes et d'une diététicienne à Gennevilliers sur des sites séparés,

Considérant que leurs locaux d'exercice actuel ne répondent pas aux normes PMR et que leur surface est inadaptée aux prises en charge proposées,

Considérant le souhait de ces professionnelles de se regrouper pour une meilleure coordination des soins et un réel travail pluridisciplinaire,

Considérant le projet d'aménagement du local situé 40 avenue Lénine,

Considérant que ces professionnelles sont membres de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Gennevilliers et Villeneuve La Garenne,

Considérant la volonté de la commune de renforcer et sécuriser l'offre de soins aux habitants,

Vu le projet de convention entre la Ville et Gennevilliers Habitat prévoyant le versement d'une subvention d'investissement globale de 83 299, 20 €,

DELIBERE

Article 1 : Autorise le Maire à signer la convention de financement à conclure entre la Ville et Gennevilliers Habitat, ainsi que tout document s'y rapportant.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023